

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SAS RUN TELEMAT — SIRET : 888 132 982 00016

913 chemin de l'étang Cambuston 97440 Saint-André | contact@run-telemat.re

---

## ARTICLE 1 — OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente de la société SAS RUN TELEMAT, dont le siège social est situé au 913 chemin de l'étang Cambuston 97440 Saint-André, siret : 888 132 982 00016, RCS Saint-Denis, s'appliquent à toute personne physique ou morale, ci-après dénommée « le client », effectuant un achat auprès de SAS RUN TELEMAT. Le client déclare être majeur ou titulaire d'une autorisation parentale et disposer de la capacité juridique à contracter lui permettant d'effectuer une commande. L'ensemble des commandes sont soumises aux conditions énumérées ci-après. Elles prévalent sur toute autre stipulation écrite ou non, faite par le client. Toute commande implique l'acceptation entière de ces conditions de vente à l'exception de conditions particulières écrites par le vendeur au moment de la commande.

---

## ARTICLE 2 — COMMANDE

Il appartient au client de définir lui-même ses besoins, éventuellement d'établir son cahier des charges et choisir son matériel sous sa propre responsabilité.

---

## ARTICLE 3 — PRO-FORMA

Les pro-forma établis par la société RUN TELEMAT ne sont valables que pour un délai de 15 jours à dater de leur émission à moins que la société soit dans l'obligation d'augmenter ses tarifs pour des raisons indépendantes de sa volonté : catastrophes naturelles, crises, etc.

---

## ARTICLE 4 — LIVRAISON

Après la validation de la commande, le délai moyen de livraison est de 3 jours et le délai limite est de 15 jours selon la destination du colis. SAS RUN TELEMAT se réserve le choix du transporteur et garantit le bon acheminement de la marchandise.

---

## ARTICLE 5 — PRIX

Les prix figurant sur le catalogue et le site internet sont indiqués en euros (€), toutes taxes comprises (TTC), hors frais de livraison. Les prix figurant sur votre commande après sa validation et son enregistrement sont fermes et définitifs : si les prix baissent quelques jours après la commande, nous ne pourrions en aucun cas vous dédommager de la différence ; si les prix augmentent, nous nous sommes engagés à vous livrer au prix fixé le jour de la commande. Les prix facturés au moment de la commande sont ceux en vigueur dans le catalogue en cours de validité.

---

## ARTICLE 6 — TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DES RISQUES

Le transfert de propriété des produits vendus au profit du client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, en principal et accessoires, et ce quelle que soit la date de livraison desdits produits.

En cas de paiement en plusieurs fois, SAS RUN TELEMAT conserve la pleine propriété du bien vendu jusqu'au règlement complet et effectif de toutes les sommes dues. Le client s'engage à ne pas revendre, mettre en gage, ou d'une façon quelconque aliéner ou grever les produits tant que le prix n'a pas été intégralement payé.

Le transfert des risques (perte, détérioration) est transféré au client dès la livraison effective du bien à l'adresse indiquée lors de la commande.

---

## ARTICLE 7 — PAIEMENT

Les modes de paiement acceptés sont exclusivement : le paiement par carte bancaire (Visa, Mastercard) et le virement bancaire. Tout paiement doit être effectué en euros (€). Le paiement est exigible intégralement à la validation de la commande. SAS RUN TELEMAT utilise des systèmes de paiement sécurisés. Les coordonnées bancaires du client sont transmises de manière chiffrée et ne sont jamais stockées par SAS RUN TELEMAT. En cas de paiement par virement, la commande ne sera traitée qu'à réception effective des fonds.

### **Pénalités de retard :**

Tout retard de paiement par rapport à la date d'échéance entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, l'application d'intérêts de retard calculés au taux annuel de 12 %, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € ( ) conformément aux usages commerciaux. En cas de défaillance persistante, SAS RUN TELEMAT se réserve le droit de suspendre toute commande en cours et de récupérer les biens dont le prix n'a pas été intégralement réglé (clause de réserve de propriété).

---

## ARTICLE 8 — RÉCEPTION ET RETOURS

Le retour ne pourra concerner que les produits n'ayant subi aucune altération et parvenant dans leur emballage d'origine (non déchiré). Les logiciels, les enregistrements audio ou vidéo, les journaux, les produits concernés par des contraintes d'hygiène ou de protection de la santé et les consommables ne pourront être repris que s'ils sont encore dans leur enveloppe d'origine intacte, sous scellé et n'ayant pas été activés.

Aucun matériel ne pourra être échangé avant son retour au sein des locaux de la société SAS RUN TELEMAT. Avant tout retour d'une unité de sauvegarde pour une intervention par nos services, le client devra prendre soin d'effectuer lui-même une sauvegarde de ses données.

Toute réclamation sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré devra être notifiée par écrit, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par email à l'adresse : [contact@run-telemat.re](mailto:contact@run-telemat.re). Le matériel ne pourra être repris ou échangé sans l'accord express de la société SAS RUN TELEMAT.

### **Procédure de retour :**

Pour effectuer un retour, le client doit : (1) contacter SAS RUN TELEMAT par email à [contact@run-telemat.re](mailto:contact@run-telemat.re) afin d'obtenir un numéro de retour (RMA) ; (2) emballer soigneusement le produit dans son emballage d'origine avec tous ses accessoires ; (3) indiquer clairement le numéro RMA sur le colis ; (4) adresser le colis à : SAS RUN TELEMAT — Service Retours, 913 chemin de l'étang Cambuston 97440 Saint-André. Tout retour sans numéro RMA sera refusé.

---

## **ARTICLE 9 — DISPONIBILITÉ DES PRODUITS — RUPTURE DE STOCK**

Les offres de produits et les prix figurant sur le site sont valables dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité totale ou partielle d'un produit après passation de la commande, SAS RUN TELEMAT s'engage à en informer le client par email dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 48 heures suivant la commande.

Le client sera alors informé de la date de disponibilité prévisionnelle et pourra, à son choix : (1) maintenir sa commande avec le nouveau délai proposé ; (2) commander un produit de substitution de qualité et de prix équivalents proposé par SAS RUN TELEMAT ; ou (3) annuler sa commande et obtenir le remboursement intégral des sommes versées dans un délai de 14 jours.

---

## **ARTICLE 10 — DROIT DE RÉTRACTATION**

Le client dispose d'un délai de 14 jours à réception de sa commande pour exercer son droit de rétractation. Il doit signaler son souhait de rétractation à la société SAS RUN TELEMAT en contactant par email : [contact@run-telemat.re](mailto:contact@run-telemat.re). Le client a ensuite un délai de 14 jours maximum pour retourner à ses frais sa commande et réclamer son remboursement.

---

## **ARTICLE 11 — GARANTIES**

Le matériel livré dispose d'une garantie commerciale pour une durée de 1 an sauf mention contraire sur notre site internet ou au catalogue, à l'exception des batteries et consommables (6 mois). En aucun cas la garantie donnée ne pourra être supérieure à celle donnée par le fabricant du produit. Les pièces détachées référencées sur nos supports commerciaux seront disponibles pendant 1 an à date d'achat du produit principal.

SAS RUN TELEMAT ne pourra dans aucun cas être tenue pour responsable de dommages imprévisibles, indirects ou immatériels, de dommages liés à un emploi défectueux du produit vendu, à la non-conformité aux besoins du client du produit vendu ou de tout autre dommage lié à une cause indépendante de SAS RUN TELEMAT.

En ce qui concerne les produits achetés pour satisfaire les besoins professionnels, SAS RUN TELEMAT n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, dommages ou frais, qui pourraient survenir. Les frais et risques de transport sont pour les professionnels à la charge du client.

### **Garanties légales applicables :**

Article L217-4 Code de la consommation : Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance.

Article L217-12 Code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article 1641 Code civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine.

Article 1648 alinéa 1er Code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir vis-à-vis de son vendeur, et peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien.

---

## ARTICLE 12 — DONNÉES PERSONNELLES ET RGPD

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD — Règlement UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, SAS RUN TELEMAT est responsable du traitement de vos données personnelles.

### a) Collecte et utilisation de vos données personnelles :

SAS RUN TELEMAT est le responsable du traitement de vos données personnelles. De façon générale, les informations que vous nous communiquez, à l'exception de votre mot de passe qui est chiffré et ne peut jamais être lu, sont destinées au personnel habilité de SAS RUN TELEMAT. Vos données sont utilisées afin de gérer vos accès à votre compte client SAS RUN TELEMAT, et seront utilisées ou transmises pour : le traitement et le suivi de vos commandes par nos services et nos prestataires, le SAV des produits commandés sur notre site ou achetés en magasin, la gestion marketing et de la relation client, le recouvrement et la lutte contre la fraude, le reporting, le pilotage, la segmentation et la sélection marketing.

### b) Base légale du traitement :

Les traitements sont fondés sur : (1) l'exécution du contrat de vente ; (2) le respect des obligations légales de SAS RUN TELEMAT ; (3) l'intérêt légitime de SAS RUN TELEMAT pour la prévention de la fraude ; (4) votre consentement pour les communications commerciales.

### c) Prospection commerciale :

Sauf si vous vous y opposez expressément, vous êtes susceptible de recevoir des offres promotionnelles de SAS RUN TELEMAT, par email et SMS si vous avez coché la case en ce sens ou si vous avez passé commande de produits ou services auprès de SAS RUN TELEMAT.

### d) Droit d'opposition, de rectification ou de suppression de vos données personnelles :

En application du RGPD (Règlement UE 2016/679) et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation du traitement et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de SAS RUN TELEMAT. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem. Pour exercer ces droits, adressez votre demande accompagnée d'un titre d'identité signé par email à [contact@run-telemat.re](mailto:contact@run-telemat.re) ou par courrier postal. Si vous êtes concerné par la prospection par email, vous pouvez également vous désabonner en cliquant sur le lien "désabonnez-vous" présent dans chaque newsletter. En cas de réclamation non résolue, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

### e) Durée de conservation de vos données personnelles :

Les données personnelles collectées par SAS RUN TELEMAT sont conservées pour les durées suivantes : Données de votre compte client : 3 ans à compter de votre dernier contact avec SAS RUN TELEMAT ; Données de vos commandes : 10 ans après la passation de la commande ; Pièce d'identité communiquée dans le cadre de l'exercice des droits : 1 an à compter de la date de réception par SAS RUN TELEMAT. Certaines données seront également conservées dans les délais imposés par la législation afin de répondre aux obligations légales de SAS RUN TELEMAT.

---

## ARTICLE 13 — MÉDIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, notre service commercial est à la disposition de nos clients à l'adresse email : [contact@run-telemat.re](mailto:contact@run-telemat.re).

Conformément aux dispositions du Code de la consommation relatives au règlement amiable des litiges, SAS RUN TELEMAT adhère au Service du Médiateur dont les coordonnées sont les suivantes : [Insérer le nom et coordonnées du médiateur agréé]. En cas d'échec de la réclamation directe, le client peut soumettre le litige au médiateur par voie électronique ou postale.

Le client peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) accessible à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>

---

## **ARTICLE 14 — DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français et, le cas échéant, au droit malgache selon le lieu de livraison.

En cas de litige relatif à la formation, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV, et à défaut de résolution amiable, le tribunal compétent sera le Tribunal de Commerce de Saint-Denis de La Réunion (ou le tribunal judiciaire compétent pour les litiges de consommation).

Pour les clients professionnels (B2B), tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Saint-Denis, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Pour les clients consommateurs, la juridiction compétente est celle du lieu de domicile du consommateur conformément aux dispositions du Code de la consommation.

---

## **ARTICLE 15 — FORCE MAJEURE**

La société SAS RUN TELEMAT ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat conclu, due à la survenance d'un événement de force majeure (épidémie et/ou pandémie, cyclone, inondation, tremblement de terre, guerre, acte terroriste, grève générale, interruption des réseaux de télécommunication ou d'énergie). En cas de force majeure, l'exécution du contrat sera suspendue. Si l'événement persiste au-delà d'un délai de 30 jours, chacune des parties pourra résoudre le contrat de plein droit par notification écrite, sans indemnité de part et d'autre.

---

*Document mis à jour le : \_01\_\_\_\_ / \_01\_\_\_\_ / \_2026\_\_\_\_\_*